

Pièces à fournir

- Bulletin d'inscription complété et signé par l'adhérent majeur ou son représentant légal si mineur (pages 1 et 2).
- Attestation préalable à la pratique d'activités aquatiques et nautiques **pour tout nouvel adhérent mineur**, complétée et signée par un maître-nageur (page 3).
- Questionnaire de santé à compléter et signer **par tout « ancien » adhérent** ayant déjà fourni un certificat médical datant de moins de 3 ans (page 4).
- Certificat médical (page 5), complété et signé par un médecin il y a moins de 1 an
 - **pour tout nouvel adhérent,**
 - **pour tout « ancien » adhérent dont le dernier certificat médical a été fourni au club il y a 3 ans,**
 - **pour tout « ancien » adhérent qui répond OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire médical.**
- Fiche sanitaire **pour tout adhérent mineur** (page 6).
- Notice individuelle d'assurance complétée et signée (voir informations sur l'assurance en pages 7 et 8).
- Notice sur les tarifs (pages 9 à 11) et chèque(s) complété(s) et signé(s) ou virement avec la mention nécessaire.

Informations licencié(e)

Licencié(e)

Nom

Prénom

Sexe (H/F)

Date de naissance

Adresse

Téléphone(s)

E-mail

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom

Prénom

Lien avec le licencié

Téléphone(s)

Matériel personnel stocké au club

Description précise du matériel personnel stocké au club (merci d'identifier clairement votre matériel afin d'éviter toute confusion et de tenir informé le club des modifications en cours d'année).

Bateau(x)

Pagaie(s)

Autre(s)

Signature(s)

Signature de l'adhérent majeur

J'autorise le club d'Aixe Canoë Kayak à me prendre en photo et l'utiliser dans le respect du droit à l'image sur ses divers supports d'information, de communication.

J'autorise le club d'Aixe Canoë Kayak à publier mes coordonnées dans la liste des adhérents à disposition au club.

J'autorise la FFCK à utiliser ces informations dans le respect de la Loi Informatique et Liberté.

J'ai lu et j'accepte les termes du règlement intérieur.

Je soussigné(e) :

- atteste savoir nager 25 m et m'immerger,

- certifie que toutes les informations fournies sur ce document sont exactes.

Fait à le

Signature :

Adhérent mineur

Signature du responsable légal

J'autorise mon enfant à s'inscrire au club d'Aixe Canoë Kayak pour la saison sportive 2021.

J'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile.

J'autorise le club d'Aixe Canoë Kayak à faire transporter mon enfant par un membre du club dans son véhicule personnel si le véhicule du club n'est pas disponible.

J'autorise le club d'Aixe Canoë Kayak à prendre mon enfant en photo et l'utiliser dans le respect du droit à l'image sur ses divers supports d'information, de communication.

J'autorise le club d'Aixe Canoë Kayak à publier mes coordonnées dans la liste des adhérents à disposition au club.

J'autorise la FFCK à utiliser ces informations dans le respect de la Loi Informatique et Liberté.

Je soussigné(e), responsable légal de, certifie que toutes les informations fournies sur ce document sont exactes.

J'ai lu et j'accepte les termes du règlement intérieur.

Fait à le

Signature :

Signature de l'adhérent mineur

J'ai lu et j'accepte les termes du règlement intérieur.

Fait à le

Signature :

Faire compléter le document ci-dessous ou en fournir un équivalent.

**ATTESTATION – TEST PREALABLE A LA PRATIQUE
DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES**

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom : _____

- Titulaire du titre de Maître Nageur Sauveteur
- Titulaire du Brevet National de Sécurité Aquatique
- Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif pour l'activité

Lieu d'exercice : _____

Atteste que l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

possède la capacité à

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Signature :

Fait à :

Le :

Tampon de l'organisme / de l'établissement du signataire

— La pratique de certaines activités peut être subordonnée à la fourniture soit :

1. D'un document attestant de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité.

Dans les cas prévus en annexe au présent arrêté, ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité.

Ce document est délivré par une personne répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° et 3° de l'article R. 227-13 susvisé dans les disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation ou par une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

2. D'une attestation de réussite au test commun aux fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies au 1 ci-dessus.

II. — L'encadrant peut, préalablement au déroulement de l'activité concernée et complémentirement à la présentation de l'une des attestations mentionnées ci-dessus, tester l'aisance aquatique des participants dans les conditions de pratique. Ce test peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité.



QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la Fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. 

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'adhérent :
Numéro de licence de l'adhérent :

Je soussigné.e.,
ment à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

atteste sur l'honneur, avoir répondu négative-

A _____, le _____

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

* Attestation à remettre au club

Faire compléter le document ci-dessous ou en fournir un équivalent.

**CERTIFICAT MEDICAL* PREALABLE A LA PRATIQUE DU CANOE KAYAK
ET DE SES DISCIPLINES ASSOCIEES****

Je soussigné.e, docteur
dont le cabinet médical est sis
certifie avoir examiné.....
demeurant.....
adhérent de l'association sportive.....
et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique :
(rayez la mention inutile)

- du canoë-kayak et de ses disciplines associées** (ou autre activité physique et sportive) en loisirs,
- du canoë-kayak et de ses disciplines associées** en compétition et dans sa catégorie d'âge,
- de l'arbitrage sportif.

A le

Tampon et signature du médecin

N.B. : Lorsque le médecin ne reconnaîtra aucune aptitude au consultant, il ne délivrera pas de certificat.

*Ce modèle de certificat a été établi en référence au modèle officiel du contrôle médico-sportif (CMS 79-1).

** En référence à la liste des activités pour lesquelles la fédération française de canoë-kayak a reçu délégation du ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :
 PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :/...../.....
 SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
 Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non

MEDICAMENTEUSES oui non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non

Précisez :

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente (licence annuelle FFCK) - saison 2023

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses membres agréés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération.

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragonboat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- La pratique individuelle du canoë-kayak.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.
Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :
 - les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
 - les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
 - les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF
Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de Canoë-kayak et sports de pagaie
Base nautique olympique et paralympique 2024
Route de Torcy
77360 Vaires-sur-Marne



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de structure lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à 11,34 € pour la saison 2023 (quelle que soit la date de souscription).

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.....	700 € dans la limite de 3 semaines	1500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux..... - dont frais de lunetterie..... - dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité.....	1400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 €	3000 € 300 € 2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7500 € + orientation 10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation.....	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.....	16 €/jour dans la limite de 3100 €	30 €/jour dans la limite de 6000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 %..... - de 10 à 19 %..... - de 20 à 34 %..... - de 35 à 49 %..... - de 50 à 100 % : - sans tierce personne :..... - avec tierce personne :.....	6100 € x taux 7700 € x taux 13000 € x taux 16000 € x taux 23000 € x taux 46000 € x taux	30000 € x taux 60000 € x taux 90000 € x taux 120000 € x taux 150000 € x taux 300000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : - capital de base..... - augmenté de : - pour le conjoint survivant..... - par enfant à charge.....	3100 € 3900 € 3100 €	30000 € 30000 € 15000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.....	frais engagés dans la limite de 7700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,10 € à 1,50 € suivant les titres.

Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés.

Bordereau à remettre au responsable du club - Numéro de sociétaire : [4|2|0|6|3|8|8|1]

Je soussigné(e) (nom, prénom)..... Date de naissance.....

Adresse.....

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de 11,34 € pour la saison 2023 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MANF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalité la réalisation des opérations précontractuelles, le passation, le gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'article 6 de la loi relative aux données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-inscription, à la gestion des adhésions et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MANF et ses filiales, et également être l'objet de traitements dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. Le lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MANF, CD 90000, 76038 Neufchâteau cedex 9 ou violations@manf.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescription éventuellement applicables. Toute réclamation, toute déclaration d'intention, omission ou défiguration involontaire des circonstances du risque courues de fraude, est traitée, selon le cas les sanctions prévues aux articles L. 1134 et L. 1134-9 du Code des assurances.

Fait à..... Le.....
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Tarifs

Saison 2023

La licence

Cette année, 2 formules sont proposées pour le paiement de la licence. En cas de difficulté financière, n'hésitez surtout pas à nous contacter afin d'échelonner le paiement.

Formule 1 sans don à l'association.

	Montant (€)	
	Licence 1 an Du 01/01/23 au 31/12/23	Licence 3 mois De date à date
Enfant (né en 2005 et après)	100,00 €	30,00 €
Adulte (né avant 2005)	150,00 €	40,00 €
Dirigeant non pratiquant	55,00 €	
Dirigeant pratiquant	150,00 €	
Licence non pratiquant non dirigeant*	10,00 €	

* La licence non pratiquant, non dirigeant s'adresse par exemple aux parents souhaitant accompagner leur enfant sur une compétition avec un véhicule de l'association, à un bénévole sur une compétition. La totalité du montant revient à la fédération mais permet à l'association de valoriser l'implication de chacun auprès de ses partenaires. Elle n'a aucun caractère obligatoire.

Formule 2 avec don à l'association.

Le don peut être d'un montant que vous choisissez (a, b, c, d, selon situation) ou du montant suggéré pour les adhérents enfants ou adultes.

Le don accordé à l'association ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Si vous optez pour cette formule, l'association vous remettra un document officiel (Cerfa 11580*03) à présenter avec sa déclaration d'impôt. La mise en place de cette formule a pour but d'aider le club dans le financement de ses projets et de son bon fonctionnement.

Attention, dans ce cas, il faut faire 2 chèques ou 2 virements : un correspondant au montant de la cotisation fédérale (reversée par le club à FFCK) et l'autre correspondant au montant de la cotisation à l'association.

	Montant (€)			
	Licence 1 an Du 01/01/23 au 31/12/23			
	Cotisation FFCK (chèque 1)	Cotisation club + don (chèque 2)	Payé au club	Coût licence après déduction impôt
Enfant (né en 2005 et après) <i>Suggestion</i>	40 € 40 €	a (doit être > 60) 110 €	A = 40 + a = 150 €	40 + A*34/100 = 77 €
Adulte (né avant 2004) <i>Suggestion</i>	60 € 60 €	b (doit être > 90) 140 €	B = 60 + b = 200 €	60 + B*34/100 = 105 €
Dirigeant non pratiquant	56 €	c (montant libre)	C = 56 + c	56 + C*34/100
Licence non dirigeant non pratiquant	2 €	d (montant libre)	D = 12 + d	12 + D*34/100

Exemple :

En tant que majeur, je choisis de faire un don au club de 50€ supplémentaire. Le montant total s'élèvera donc à 200€ soit 105€ après déduction d'impôt en 2022 (ou 2021 si règlement effectué avant le 31/12/2020).

J'effectue le règlement en 2 fois :

- 1 chèque ou virement correspondant à la cotisation FFCK : 60€

- 1 chèque ou virement correspondant à la cotisation club (90€) + mon don (ici de 50€) soit un total de : 140€.

N'hésitez pas à demander des explications en cas de besoin on est là pour ça !

L'assurance proposée par la FFCK

Comme indiqué en page 8, la FFCK propose une assurance responsabilité civile incluse dans votre licence et individuelle accident complémentaire qui couvre les licenciés pour la pratique en club et la pratique individuelle. Cette assurance complémentaire appelée « IASport+ » coûte 11,12 €. Elle n'a pas de caractère obligatoire, elle permet simplement d'obtenir de meilleurs remboursements de frais en cas de sinistre.

Le coût des sorties (loisir et compétition) et des stages

Modalités de paiement.

2 possibilités de paiement :

- soit **avant la sortie ou le stage**,
- soit **via un compte-club** alimenté au besoin (**à privilégier pour faciliter la gestion des sorties et stages**).

Le coût des sorties et des stages est annoncé par avance. L'inscription aux sorties et aux stages est conditionnée à la réception du chèque à l'ordre de ACK ou d'un virement ou à un compte-club suffisamment fourni. Lorsqu'un licencié annule sa participation à une sortie compétition après la date limite d'inscription, le club ne lui rembourse pas la somme versée.

Exceptionnellement, lorsque le coût de la sortie est connu a posteriori, le licencié a 15 jours pour régler la somme due par chèque ou par virement ou pour alimenter son compte-club si celui-ci ne permet pas de payer la totalité de la somme due.

Lorsque le paiement se fait à la sortie ou au stage, les nom et prénom du participant et lieu et date de la sortie doivent être indiqués au dos du chèque ou apparaître dans le libellé du virement.

Les **chèques** doivent être à l'**ordre de ACK**.

Pour faire un virement, les **coordonnées bancaires d'ACK** sont les suivantes :

CCM Aix sur Vienne ; 53 Avenue du Président Wilson ; 87700 Aix sur Vienne Tél : 08-20-09-42-16

Banque : 10278

Guichet : 36514

N° compte : 00010073503

Clé : 52

IBAN : FR 76 1027 8365 1400 0100 7350 352

Chèque à libeller au nom d'ACK

Sortie en Haute-Vienne ou dans un département limitrophe (16, 19, 23, 24, 36, 86).

Une participation de **15 €** est demandée pour toute sortie loisir ou compétition en Haute-Vienne (hors Aix-sur-Vienne, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-sous-Aixe, Saint-Victournien). Ce forfait ne comprend pas les repas et, le cas échéant, l'hébergement. Les 15 € sont une participation aux frais de déplacement (essence, entretien des véhicules) et, en cas de compétition, couvre les frais d'inscription.

Les encadrants / organisateurs de la sortie désignés au préalable (dirigeant ou bénévole navigant ou non) sont exonérés des frais de déplacement.

Sortie hors Haute-Vienne ou hors département limitrophe.

Les frais réels sont partagés entre participants.

Stage.

Différents stages sont organisés par le club, les comités départementaux et le comité régional de la FFCK (exemple : stage jeune, stage mer, stage de préparation physique, stage de préparation aux compétitions...).

Les frais sont partagés entre participants. Le comité départemental et le comité régional peuvent participer au financement de certains stages selon leurs orientations annuelles.



Récapitulatif des sommes payées au club lors de l'adhésion (à remettre au club)

Nom et prénom du licencié :

Si formule 1 choisie :

Licence - FFCK + club (€)

Assurance IASport+ (€)

Alimentation compte-club (€)

TOTAL (€)

Mode règlement : 1 chèque à l'ordre d'ACK ou un virement avec en libellé : Formule 1 Licence + votre Nom

Si formule 2 choisie :

Licence - Cotisation FFCK(€)

Assurance IASport+ (€)

Alimentation compte-club (€)

TOTAL 1 (€)

Licence - Cotisation club + don (€).....

TOTAL 2 (€)

Mode règlement : 2 chèques à l'ordre d'ACK ou 2 virements pour le chèque 1 le libellé : Formule 2 licence + votre Nom et pour le chèque 2 Don+ votre Nom